

Arras, le 15 janvier 2004

LA PREFECTURE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES / DIRECTION
REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT / CELLULE
INTERREGIONALE D'EPIDEMIOLOGIE

COMMUNIQUE

Légionellose dans le Pas-de-Calais : Point de situation

- Deux nouveaux cas de légionellose ont été confirmés ce jour, portant le total des cas à 73.

Ils concernent :

- une femme âgée de 46 ans et résidant à HENIN BEAUMONT, les premiers signes de l'affection de ce patient remontent au 5 janvier 2004.
- un homme âgé de 75 ans et résidant à ROUVROY. Les premiers signes de l'affection de ce patient remontent au 9 janvier 2004.

La communauté médicale estime que ces nouveaux cas déclarés avec un début des signes début janvier ne sont pas incompatibles avec une plus longue durée d'incubation.

La légionellose dans le Lensois a donc touché à ce jour 73 personnes, 9 sont décédées, 24 sont hospitalisées dont 5 en réanimation et 40 ont regagné leur domicile.

- Afin de préciser les facteurs individuels de risques présentés par les malades, les expositions liées à leurs déplacements et les caractéristiques de l'habitat susceptibles de modifier le risque, la Cellule Interrégionale d'Epidémiologie et L'institut de veille sanitaire vont mener une enquête afin de comparer ces caractéristiques chez les malades et chez des personnes "«témoins»". Cette enquête sera riche d'enseignements pour l'avenir.

Les personnes « témoins » sont des personnes non malades de la zone touchée par l'épidémie. Elles seront déterminées de façon aléatoire (environ 180 personnes pour toute la zone incriminée).

L'enquête sera réalisée par les enquêteurs qui se rendront au domicile des personnes qui ont présenté la maladie ainsi que des personnes « témoins » afin de compléter un questionnaire précisant les éléments ci dessus.

Cette enquête se déroulera entre les 17 et 23 janvier 2004.

- Les résultats des premières analyses (fiables à 92 %) des prélèvements de bactéries d'un seizième patient, dont les premiers signes de l'affection sont apparus le 30 décembre 2003, font apparaître eux aussi une similitude complète avec les souches prélevées sur le site de NOROXO.
- Par ailleurs, comme indiqué dans le communiqué en date du 14 janvier du ministère de l'Ecologie et du Développement durable et du ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées, l'équipement expérimental de mesures de légionelles dans l'air a effectué ses premières mesures le 14 janvier. Ce prototype est conçu pour mesurer les concentrations en légionelles dans des aérosols d'eaux chaudes en établissements collectifs et locaux professionnels. L'utilisation qui en est faite actuellement est inédite, puisqu'il est testé sur des sites industriels. Il opère donc à titre expérimental et vient en appui des très nombreuses analyses normalisées effectuées depuis plusieurs semaines dans la zone de contamination (plus de 700 prélèvements et analyses déjà faits)..
- Enfin, dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2004, les entreprises disposant de tours aéroréfrigérantes et situées dans les 45 communes concernées par les investigations sont tenues de faire effectuer à minima un prélèvement et une analyse de légionelles par semaine. L'institut Pasteur a indiqué le 14 janvier que l'échantillon prélevé le 5 janvier dans le circuit d'une des tours aéroréfrigérantes de l'entreprise LOCAGEL située à Vendin le Vieil montrait un développement important de légionelles à ce stade de sa culture.

Au vu de ce résultat présumptif, la DRIRE a immédiatement demandé à l'entreprise d'arrêter sans délai le circuit en question, et de procéder à une vidange et à un nettoyage. Les prélèvements précédents (effectués les 5, 22 et 29 décembre) n'avaient pas révélé de présence de légionelles.

Numéro d'information légionellose : 03 21 21 20 00

Contact presse : DRIRE 06 60 52 14 12
DDASS 03 21 60 30 02
